



Office de protection
de la nature de la
vallée Rideau

Étude cartographique des risques liés au ruisseau Mosquito

L'Office de protection de la nature de la vallée Rideau (OPNVR) préserve les ressources naturelles et gère les risques naturels dans la vallée de la rivière Rideau au profit de tous. En collaboration avec les municipalités locales et la province, l'OPNVR identifie, étudie et cartographie les zones prédisposées à des risques naturels le long des rivières, lacs, ruisseaux et terres humides locaux. Les zones prédisposées à des risques naturels comprennent les plaines inondables et les pentes instables.

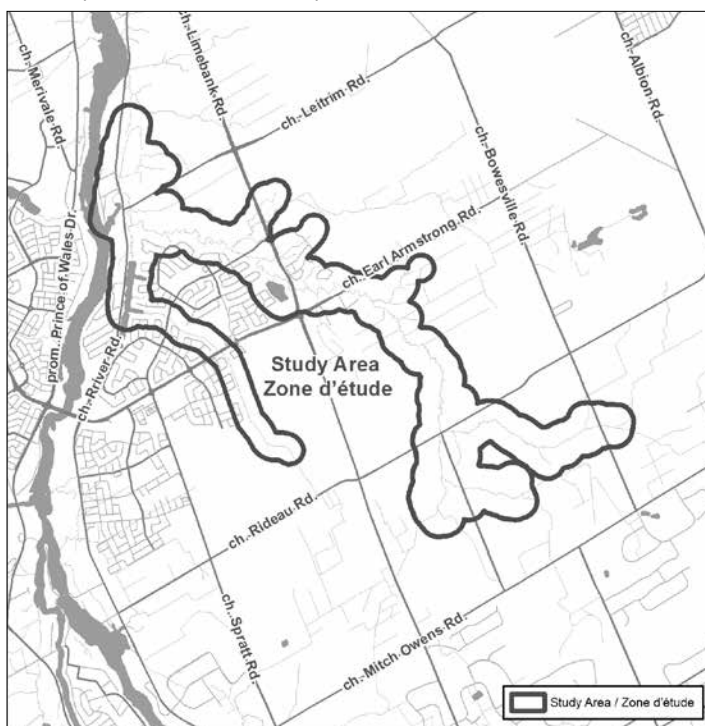
L'OPNVR réalise plusieurs études cartographiques des risques posés par des cours d'eau dans la ville d'Ottawa. Ces études sont effectuées en collaboration avec la ville d'Ottawa et les offices de protection de la nature de la vallée Mississippi, de la vallée Rideau et de la Nation-Sud. Pour plus de renseignements, visitez www.rvca.ca/ottawa-mapping-project.

Une nouvelle étude cartographique est présentement en cours dans votre collectivité le long du ruisseau Mosquito, du chemin Mitch Owens jusqu'à la rivière Rideau

Qu'est-ce qui est identifié?

Les cartes des risques du ruisseau Mosquito identifient :

- 1) Risques d'inondation
- 2) Risques d'instabilité des pentes (sols instables et érosion)



1) Risques d'inondation

Une étude des risques d'inondation du bassin récepteur du ruisseau Mosquito est maintenant disponible (en anglais seulement) pour examen public.

Cette étude comprend des analyses hydrologiques et hydrauliques, des données historiques sur les précipitations, des données sur la classification des sols et sur l'utilisation du territoire ainsi que des données topographiques qui permettent de produire des estimations du débit de la crue centenaire. Cette information est ensuite utilisée pour identifier les niveaux d'eau et les niveaux d'inondation correspondants pour les cours d'eau faisant l'objet d'un examen.

Les études cartographiques des risques d'inondation de l'OPNVR respectent des lignes directrices techniques établies dans le cadre du Programme de réduction des dommages causés par les inondations Canada/Ontario (MRN, 1986) et le guide technique de la délimitation des risques d'inondation en Ontario (MRN, 2002), tel que déterminé par le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts.

Les cartes des risques d'inondation qui en résultent identifient des endroits le long des cours d'eau qui sont vulnérables aux inondations et où les activités d'aménagement doivent être restreintes ou interdites, conformément aux politiques d'aménagement provinciales et municipales.

2) Risques d'instabilité des pentes (sols instables et érosion)

L'analyse de la stabilité des pentes se sert de nouvelles données topographiques très détaillées pour identifier le pied et le sommet des pentes. Cette information est utilisée pour créer une emprise permettant de signaler un problème possible d'instabilité d'une pente dû à la hauteur et à l'inclinaison de la pente.

Comment les cartes des risques naturels sont-elles utilisées?

Les cartes des risques naturels sont utilisées par la ville d'Ottawa lors de la mise à jour de plans officiels et de zonage ainsi que lors de l'examen de demandes d'aménagement, conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'OPNVR utilise les mêmes cartes pour administrer des règlements pris en vertu du Règlement de l'Ontario 174/06 – *Aménagement, interférence à l'intérieur ou à proximité d'une terre humide, et modification d'un littoral ou d'un cours d'eau*.

Le programme de planification et de réglementation de l'OPNVR vise à examiner et à réglementer les projets d'aménagement proposés afin de réduire leur impact sur le contrôle des inondations, de la pollution, de l'érosion et de la conservation des terres.

Le travail de l'OPNVR est important parce qu'il protège les cours d'eau, les plaines inondables, les terres humides, les littoraux et les terres dans les vallées. De plus, il protège vos voisins et vous-même contre les inondations, l'érosion et la perte de caractéristiques et de fonctions naturelles.

Ma propriété a été identifiée comme faisant partie d'une plaine inondable/zone posant des risques d'inondation. Quel impact ceci aura-t-il sur ma propriété?

Dans le cadre de son mandat, l'OPNVR réglemente les projets d'aménagement dans les zones écologiquement vulnérables, comme des plaines inondables, des terres humides, des littoraux et des cours d'eau (Règlement de l'Ontario 174/06 – *Aménagement, interférence à l'intérieur ou à proximité d'une terre humide, et modification d'un littoral ou d'un cours d'eau*). Puisqu'une grande partie de la zone du ruisseau Mosquito est déjà aménagée, les propriétés qui se trouvent dans la zone réglementée nécessitent un examen et une approbation avant le début de projets de construction, comme de nouveaux bâtiments (garages, hangars), des annexes, des piscines, etc.

L'OPNVR examine également les demandes d'aménagement (*Loi sur l'aménagement du territoire*) liées à des risques naturels et à des caractéristiques du patrimoine naturel, et il fournit des commentaires

aux municipalités. Les demandes d'aménagement peuvent comprendre des morcellements pour créer de nouveaux lots, des dérogations mineures pour de nouvelles constructions, des reconstructions ou des annexes, du rezonage et la soumission de plans de sites.

Après une consultation publique et l'approbation de l'étude cartographique par le conseil d'administration de l'OPNVR, l'Office dispose de limites réglementées bien définies qui indiquent clairement où les aménagements, interférences et modifications nécessitent une approbation de l'OPNVR. Ces limites réglementées comprennent des zones tampons autour des lieux posant des risques, tel que prescrit dans les règlements provinciaux.

Que puis-je faire et ne pas faire sur ma propriété?

Ceci dépend de l'emplacement de votre propriété. Une fois que nous savons exactement où se situe votre propriété, un spécialiste des ressources de l'OPNVR vous aidera à déterminer si votre propriété fait partie de la zone réglementée. Composez le 613 692-3571, poste 1193 ou 1132, pour rejoindre un spécialiste des ressources, envoyez un courriel à development@rvca.ca ou remplissez un formulaire vous permettant de soumettre des questions sur votre propriété, disponible à www.rvca.ca/regulations-planning. Vous pouvez également voir les cartes en ligne à www.rvca.ca/mosquito-creek.

Pour plus de renseignements:

Pour connaître l'impact que la nouvelle cartographie aura sur votre propriété, communiquez avec :

Spécialistes des ressources de l'OPNVR

613 692-3571, poste 1193 ou 1132, development@rvca.ca

Journée d'accueil pour voir la réglementation et les cartes des risques proposées

Nous encourageons les membres du public à partager leur information et à examiner la réglementation et les cartes des risques proposées (disponibles en ligne à www.rvca.ca/mosquito-creek) durant la période de consultation publique qui se déroulera jusqu'au 29 juillet 2022.

Vous êtes également invités à venir voir en personne la réglementation et les cartes des risques proposées lors de notre journée d'accueil

Journée d'accueil pour voir la réglementation et les cartes des risques proposées pour le ruisseau Mosquito

Centre communautaire Rideauview
4310, promenade Shoreline, Ottawa

Le mardi 28 juin 2022

De 16 h 30 à 20 h

Vous pouvez également demander une rencontre individuelle ou en petit groupe, en ligne ou en personne, pour discuter des cartes, de vos inquiétudes et de l'impact possible sur votre propriété.

Avez-vous de l'information à partager?

L'OPNVR accepte avec plaisir toute information sur le comportement historique des cours d'eau locaux. Les résidents et propriétaires fonciers qui sont à proximité de ces caractéristiques naturelles peuvent avoir de l'information anecdotique ou documentée, comme des photos ou des entrées dans un journal, de leurs observations au cours d'événements précédents où le niveau de l'eau a beaucoup monté ou des pentes se sont affaissées.

Cette information peut être partagée en tout temps après l'annonce de l'étude cartographique jusqu'à deux semaines après la présentation des cartes lors de la journée d'accueil. Cette journée d'accueil permet aux propriétaires fonciers de voir les cartes et de donner leur opinion à ce sujet, et de discuter avec le personnel de l'OPNVR de la façon dont les nouvelles lignes de risques ont été déterminées. Les propriétaires fonciers qui ne peuvent pas assister à la journée d'accueil peuvent voir ces cartes en ligne à www.rvca.ca/mosquito-creek ou au bureau principal de l'Office en prenant rendez-vous (en personne ou en ligne) avec un spécialiste des ressources au 613 692-3571, poste 1193, ou à development@rvca.ca.

Nous demandons aux parties intéressées de soumettre leurs commentaires durant la période de consultation publique.